

# CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE

BULLETIN PERIODIQUE

2ème année - N° 24

25/ I/71

-----  
Editeur responsable : J. HOEYENBRUGGE, 290, chée de Louvain, 1300 Wavre.  
-----

M.... et Cher Membre,

Nous avons l'honneur de vous inviter à la prochaine réunion du Club, qui se tiendra au local habituel, le lundi 1er février à 20 H.

En plus de la tombola gratuite, aura lieu la tombola payante, dont voici les lots :

BELGIQUE	221/233	75e ann. de l'Epaulette	xx	Cote : 1250 F
"	404/406	Enfants royaux	xx	" 130 F
"	411/418	Deuil Reine Astrid	xx	" 380 F
"	438/446	Prince Baudouin	xx	" 275 F
"	513/518	3e Orval	xx	" 900 F

N.B. Les membres qui ont commandé des carnets de Belgique et des phosphorescents de France peuvent venir les retirer ce lundi 1er février.

Dans l'attente du plaisir de vous revoir, nous vous présentons, M... et Cher Membre, nos meilleures salutations.

Le Comité.

JE COLLECTIONNE

---

Nous remercions les membres qui ont bien voulu remplir le questionnaire paru dans un bulletin précédent sous le titre : " Que collectionnez-vous ? ". Nous commençons aujourd'hui à faire paraître dans le bulletin, les réponses en notre possession.

---

Pays : Belgique - France - Suisse - Allemagne occidentale - Italie - Luxembourg - Hollande - Tchécoslovaquie - Grande-Bretagne - U.S.A. - Canada.

Thématique : oiseaux .

Monsieur Jean THOMAS, 69, rue de Mellery, Villers-la-Ville

---

Pays : Belgique N + O - France N + O - Suisse N + O - Allemagne + Ouest N + O - Pays-Bas N + O - Monaco N - Vatican N - Italie O - Etats-Unis O - Grande Bretagne O.

Monsieur A. DELMEZ , rue du Pont, 36 I300 Wavre

---

Congo n° I à I05 sur documents . Entiers postaux du Congo et de la même époque .

Précurseurs de Belgique & Précurseurs d'armées.

Monsieur Jacques SNAPPE, rue de Bruxelles , 29, I300 Wavre

---

Séries neuves en timbre-poste et poste aérienne de : Liechtenstein - Saint Marin - Vatican -

Les pays suivants avant 1958 : Côte des Somalis - Nouvelle Calédonie - Nouvelles Hébrides - Saint Pierre et Miquélon - Wallis et Futuna -

Avant 1949 : Réunion.

Monsieur Jean DESSY , rue Haute, 9, I300 Wavre

---

Pays : Belgique - France - Monaco ( ni aviation, ni chemin de Fer)

Monsieur Alphonse DEMAIFFE, rue Jurdant, 9, Bierges

---

Pays : Belgique I à I6 O ou sur plis - Turquie .

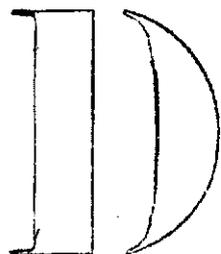
Thématiques: Fleurs - Animaux - Cosmos .

Etude : Plis du gouvernement Belge au Havre ( guerre 1914/18 )

Monsieur Jean VAN IMPE, chaussée de Jodoigne 7 5982 Biez

---

( à suivre )



A. DE ROTHSCHILD

Dioclétien ne se contente point d'épurer soigneusement le personnel postal, il subdivise le service des relais en trois sections : d'abord le "Cursus publicus" ou "fiscalis", réservé aux approvisionnements généraux et aux transports concernant le fisc; en second lieu, les relais militaires, et enfin les transports effectués, pour le compte des particuliers, sur les chemins vicinaux et sur les chemins de traverse.

Le préfet du prétoire, dont les attributions ministérielles embrassaient déjà tout ce qui regardait la guerre, la justice et la maison militaire de l'empereur, eut dans ses attributions la surintendance du "Cursus publicus".

Un des premiers résultats de ces réformes fut de ramener une grande sévérité dans le service des lettres de parcours. Obtenir une lettre de parcours devint une obligation stricte pour tout voyageur; c'était comme un passeport, en même temps qu'une autorisation à jouir des facilités du transport.

On créa même de nouvelles lettres de ce genre, dites "extraordinaires", destinées aux ambassadeurs et aux autres dignitaires, à qui l'empereur voulait donner des marques particulières de sa faveur et assurer des facilités exceptionnelles pour un long voyage. Peut-être aussi, les lettres ordinaires étaient-elles soumises à une rétribution calculée sur les distances et les besoins du voyage, et les lettres extraordinaires étaient-elles gratuites; peut-être, y avait-il une différence de vitesse entre le service ordinaire et le service extraordinaire.

Les chefs des "mansiones" étaient tenus de livrer aux titulaires des lettres de parcours le nombre de chevaux dont ils pouvaient avoir besoin, en dehors du chiffre fixé par les règlements. Ils devaient, de plus, leur fournir gratuitement (sans doute à ceux qui étaient en mission ou en voyage de faveur), divers objets de consommation, tels que du vin, de la cervoise, du lard, de la viande, de l'huile, du vinaigre, du miel, des épices, de la cire, des dattes, des pistaches et du fromage.

Selon un chroniqueur du III<sup>e</sup> siècle, Dioclétien et son collègue Maximien, surnommés l'un, Jupiter, l'autre, Hercule, empruntaient fréquemment le secours de la Poste et aimaient à voyager très-vite. C'est Dioclétien qui avait réglé l'usage des relais pour les hauts fonctionnaires : les ducs ou gouverneurs des grandes provinces étaient autorisés à se servir du "Cursus publicus", depuis Rome jusqu'aux frontières de leur gouvernement. On conféra plus tard le même droit aux comtes ou gouverneurs de petites provinces.

Les mauvais princes ne semblent avoir laissé de souvenirs dans l'histoire de la Poste que pour leur honte. Maxence, le triste rival de Constantin le Grand, voulant se venger du pape Marcel, qui s'était ouvertement et courageusement déclaré contre lui, le condamna à faire le service de palefrenier, dans une station postale; et le malheureux vieillard mourut, quinze mois après, dans cette occupation humiliante.

Lorsque Constantin, resté seul maître de l'Orient et de l'Occident, eut transféré à Constantinople le siège du gouvernement, il songea à modeler l'organisation des Postes byzantines sur celles des Postes romaines. Un deuxième milliaire fut placé dans la nouvelle capitale, et on s'occupa de réparer les routes qui y aboutissaient.

Constantin ne manquait ni de sagacité, ni d'esprit d'ordre; il avait été bon soldat et bon politique. Mais son caractère défiant et soupçonneux le porta à faire de la Poste un instrument de police tyrannique; il inonda l'empire de ses espions, et ne parvint à réprimer ni les fraudes ni les complots. Ses agents d'affaires, ou curieux ( agents in rebus, sive curiosi ) ne firent que renouveler les abus détruits par Dioclétien. Leurs exactions firent scandale. " Tout servait de prétexte à ces agents, dit le rhéteur Libanius, pour rançonner les citoyens ". Le plus souvent, ils les menaçaient de les dénoncer comme coupables de lèse-majesté ou de pratiques magiques, deux genres d'accusation pour lesquels Constantin était impitoyable, et qui entraînaient le dernier supplice et la confiscation des biens, au profit du fisc et des dénonciateurs.

Chargés plus particulièrement de la surveillance des Postes, les agents d'affaires avaient pour chefs des sénateurs ayant le titre de " principes ", qu'il ne faut pas traduire par le terme de "princes", mais par celui d'agents supérieurs. Les agents subalternes étaient nommés " ducenarii ", " centenarii ", "biarques", " circitores ", " equites ". Si on tient compte des étymologies, on trouve là une véritable armée d'agents et une hiérarchie régulière : les " ducenarii " avaient, sans doute, deux cents subalternes sous leurs ordres; les " centenarii " ou centeniers, cent seulement, et correspondaient aux centurions ; les "biarques", de bia, force, étaient des agents d'exécution; les " circitores ", des inspecteurs de circonscription ( "circus", cercle ); les "equites" étaient des cavaliers, des messagers à cheval, envoyés en mission ou en reconnaissance, en avant ou au-devant des trains de poste.

Constance, le dernier survivant des fils de Constantin, voyant l'empire lui échapper peu à peu, semble avoir voulu maintenir les Postes, ou s'en servir, le plus longtemps possible.

( à suivre )

POUR LES SPECIALISTES Voir B.P. Nos I4-I7-20-2I & 22  
 Liste des bureaux de poste et numéro de leur  
 cachet d'oblitération au Ier JUILLET 1849

-----  
 Les Nos repris, plus tard, par d'autres bu-  
 reaux sont également indiqués.

BUREAUX DE PERCEPTION - BARRES HORIZONTALES

S U I T E 5.

Nos	Localités	Nombre de barres
<u>Bureaux créés après le Ier juillet 1849 (suite)</u>		
I67	Chièvres Attres (1850)	17
	Néchin (1857)	17
I68	Ottignies (1858)	8
I69	Templeuve (1850)	17
I70	Néchin (1850)	17
	Hansbeke (1858)	8
I71	Barry (1850)	17
	Lens (1858)	8
I72	Trooz (1858)	8
I73	Denderleeuw (1858)	8
I74	Antoing (1850)	8
I75	Ensival (1851)	8
I76	Herstal (1859)	8
I77	Ternath (1859)	8
I78	Esschen (1859)	8
I79	Buggenhout (1860)	8
I80	Gouy-lez-Piéton (1863)	8
I81	Laeken (1860)	8
I82	Lede (1864)	8
I83	Londerzeel (1860)	8
I84	Mariemont (1860)	8
I85	Seraing (1860)	8
I86	Dour (1860)	8
I87	Lanklaer (1860)	8
I88	Assche (1860)	8
I89	Namèche (1860)	8
I90	Havelange (1860)	8
I91	Wellin (1860)	8
I92	Warneton (1860)	8
I93	Etalle (1860)	8
I94	Glons (1860)	8
I95	Brée (1860)	8
I96	Paliseul (1860)	8
I97	Gosselies-Courcelles (1860)	8
I98	Mont-St-Guibert (1860)	8
I99	Auvelais (1861)	8
200	Uccle (1861)	8
201	Anderlecht (1861)	8
202	Fléron (1862)	8
203	Gilly (1862)	8
204	Jumet (1862)	8
205	Pâturages (1862)	8
206	Vieux-Dieu (1862)	8
207	Esneux (1862)	8
208	? ? ?	8